

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 avril 2025

FIN DE VIE - (N° 1100)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS1066

présenté par

M. Juvin, M. Bazin, M. Le Fur, M. Breton, M. Brigand, M. Forissier, Mme Sylvie Bonnet et
M. Hetzel

ARTICLE 4

Après le mot :

« physique »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 8 :

« insupportable, liée à cette affection et réfractaire aux traitements ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de cet amendement est de proposer une version plus précise des critères ouvrant droit à l'aide à mourir, afin de limiter autant que possible d'éventuelles dérives.